



Mémoire du Conseil régional de l'environnement de Montréal
sur le projet d'implantation de centres de traitement des matières
résiduelles organiques

à l'Office de consultation publique de Montréal

Montréal, le 30 novembre 2011

Rédaction : Marie-Ève Chaume et Coralie Deny

Utilisation du masculin :

Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner les personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.

Conseil régional de l'environnement de Montréal

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300

Montréal (Qc) H2X 3V4

Tél. : 514-842-2890

Télec. : 514-842-6513

info@cremtl.qc.ca

www.cremtl.qc.ca

Présentation du Conseil régional de l'environnement de Montréal

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Le dossier des matières résiduelles est considéré comme prioritaire par le CRE qui a présenté plusieurs mémoires à ce sujet, parfois en collaboration, au cours des dernières années :

- Février 2003, Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord)
- Novembre 2003, Mémoire sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal
- Janvier 2004, Position des Signataires du Rebut Global sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie
- Février 2008, Mémoire sur la gestion des matières résiduelles du Québec présenté à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec
- Février 2008, Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord)
- Juin 2009, Mémoire sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de Montréal 2008-2012

Le CRE-Montréal a également émis un grand nombre de communiqués de presse disponibles sur son site internet. L'organisme a participé activement aux actions de la coalition *Les signataires du rebut Global* et à la mise en place de la campagne montréalaise contre le gaspillage du papier en publicité. Il coordonne depuis six ans le projet de *Patrouilles vertes* et de sensibilisation des industries, commerces et institutions (ICI) via le programme ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC. Au cours de la dernière année, le CRE-MTL a organisé deux conférences traitant spécifiquement de la biométhanisation : *Le traitement des matières résiduelles organiques par biométhanisation, une avenue prometteuse pour Montréal* et *Quels usages pour les produits issus de la biométhanisation dans la région montréalaise*.

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) a pris connaissance du projet d'implantation de centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal et souhaite faire part de ses recommandations à l'Office de consultation publique de Montréal. D'emblée, le CRE-Montréal tient à signifier son appui au projet de traitement des matières résiduelles organiques sur le territoire de l'île de Montréal et croit de ce fait que l'implantation d'infrastructures de compostage et de biométhanisation est nécessaire et que cette implantation doit se réaliser rapidement.

VOLET 1 – Enfin le traitement des matières résiduelles organiques

Le CRE-Montréal soutient le projet de Montréal de détourner de l'enfouissement la matière résiduelle organique. Lorsqu'elle est enfouie et se décompose, la matière organique cause deux problématiques environnementales considérables : l'acidification du milieu par lixiviation et le rejet dans l'atmosphère d'importantes quantités de méthane.

À Montréal, les matières résiduelles organiques constituent 40 % du sac à ordures. Actuellement, seulement 10 % de ces matières générées par les citoyens montréalais sont récupérées alors que la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a pour objectif de détourner 60 % de celles-ci des sites d'enfouissement d'ici l'année 2015. Montréal doit donc agir rapidement afin d'atteindre cet objectif de 60 % qu'elle s'est aussi fixée dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

Le choix de traiter la matière résiduelle organique par compostage et par biométhanisation constitue le meilleur choix selon le CRE-Montréal puisque cela respecte les principes de priorisation des 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et Valorisation) et permet de recycler cette matière au lieu de la gaspiller en l'enfouissant simplement ou de la brûler. En effet, comme l'organisme l'indiquait déjà en 2008 dans son mémoire sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles, les différentes options de technologie thermique (comme l'incinération et la gazéification) entraînent une perte définitive de la matière organique qui ne peut alors être remise dans le cycle de production. Au plus, certaines technologies thermiques utilisées pour les matières organiques représentent de l'élimination à valeur énergétique ajoutée si on la compare à d'autres techniques d'élimination. Mais ces technologies ne peuvent aucunement équivaloir à des techniques de compostage et de biométhanisation qui remettent en circulation de la matière comme nouvelle ressource.

Le CRE-Montréal réitère sa position favorable sur le fait que Montréal a décidé d'aller de l'avant avec des infrastructures qui vont permettre de faire enfin de virage vers une gestion durable d'une bonne partie de nos matières résiduelles.

VOLET 2 – Le choix des sites et l'équité territoriale

Le Plan directeur de l'agglomération établit que, afin d'atteindre ces objectifs de saine gestion des matières résiduelles, Montréal doit exploiter des infrastructures de traitement des matières organiques ainsi qu'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères.

Le projet sur la table prévoit l'implantation de cinq infrastructures sur quatre emplacements répartis sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Concrètement, le projet prévoit le développement d'un centre de compostage dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et dans la ville liée de Dorval et des centres de biométhanisation dans l'arrondissement de LaSalle ainsi que dans la ville liée de Montréal-Est. Le centre pilote de prétraitement des ordures ménagères est aussi prévu dans la ville liée de Montréal-Est.

L'équité territoriale

Pour le CRE-Montréal, le principe de l'équité territoriale est fondamental au bon fonctionnement du projet et constitue un prérequis indispensable à l'acceptabilité sociale de l'ensemble de celui-ci. Le respect de ce principe fait en sorte que d'une part, l'agglomération traitera ses matières générées sur son territoire et d'autre part, que les différents secteurs de l'île de Montréal se répartiront la charge de ce traitement. C'est ainsi que le principe de responsabilité partagée prévaudra, limitant également l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux liés au transport des matières collectées. Par ailleurs, même si le CRE-Montréal a bien conscience de la difficulté, dans un contexte fortement urbanisé comme la métropole, de trouver des sites appropriés qui répondent à tous les critères émis par le gouvernement, il considère important que les sites choisis soient bien répartis sur le territoire. En ce sens, le CRE-Montréal est donc en accord avec la proposition de l'agglomération d'installer les 4 sites de traitements de la matière résiduelle organique dans 4 secteurs différents de l'île de Montréal.

Un site dans l'ouest de l'île, c'est essentiel

Le site de compostage prévu dans le secteur ouest de la Ville ne semble pas faire l'unanimité auprès des parties prenantes. En effet, l'organisme a pris connaissance d'une correspondance entre Aéroports de Montréal (propriétaire du terrain choisi pour l'implantation du centre de compostage) et l'Office de consultation publique de Montréal à propos de la décision d'Aéroports de Montréal de refuser l'implantation d'un centre de compostage sur ses terrains.

Le CRE-Montréal tient toutefois à insister sur l'importance de la présence d'un site de traitement des matières organiques situé dans l'ouest de l'île de Montréal pour traiter les matières collectées dans cette partie du territoire. Il est donc important qu'Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal s'entendent rapidement afin que ce site soit opérationnel en même temps que les autres sites prévus sur l'île de Montréal, ou qu'un autre site soit retenu à cet effet.

Le site de LaSalle sur la table

Le projet d'implantation des sites de traitement des matières résiduelles organiques prévoit d'abord installer une première usine de biométhanisation dans l'est de l'île et ensuite, une deuxième à LaSalle. Bien que le CRE-Montréal reconnaisse que le site du secteur de LaSalle comporte plus d'étapes préalables à la mise en place de l'infrastructure de traitement, l'organisme croit que dans un souci d'équité territoriale et d'acceptabilité sociale de l'ensemble du projet, l'arrondissement devrait entamer aussitôt les démarches d'acquisition du terrain et l'étude de caractérisation des sols afin de garantir la venue de cet établissement dans les délais prévus.

La qualité du milieu de vie à préserver

Selon le CRE-Montréal, les différents paramètres d'opérationnalisation devront être étudiés et instaurés dans le souci de minimiser les impacts sur le milieu de vie. Ainsi, il faut s'assurer que les activités des infrastructures de traitement des matières organiques n'auront pas d'impacts négatifs sur la qualité des milieux de vie des résidants ainsi que le développement futur des quartiers. À cet effet, des mesures importantes de surveillance et de contrôle devront être mises en œuvre; en particulier pour le bruit et les odeurs. Les routes de camionnage qui entraînent des enjeux de sécurité et de pollution devront également être optimisées pour répondre à cette préoccupation.

En considérant que les nouvelles infrastructures construites seront situées dans les secteurs industriels, c'est-à-dire dans des secteurs où il y a souvent des enjeux de revitalisation et de lutte aux îlots de chaleur, le CRE-Montréal pense que ces nouvelles infrastructures devraient être exemplaires en ce qui concerne l'aménagement. Ainsi, les nouveaux bâtiments construits devraient bénéficier d'une certification environnementale et des aménagements paysagers devraient être inclus dès la construction des infrastructures. Des arbres devraient notamment être plantés systématiquement en devanture et où il est nécessaire de participer à l'effort de contrer les îlots de chaleur. Les espèces végétales devraient être choisies entre autres en fonction de cette préoccupation et de la biodiversité. Les places de stationnement devront être judicieusement calculées et aménagées de façon à contrer le phénomène des îlots de chaleurs et à contribuer positivement à la gestion des eaux de pluie.

Des initiatives innovantes et structurantes pourraient être également envisagées pour ces sites, comme l'idée de faire une serre commerciale sur les toits à l'exemple de la serre de la société Luffa dans Ahuntsic.

Volet 3- Un centre pilote de prétraitement

Le projet de l'agglomération de Montréal prévoit l'implantation d'un centre pilote de prétraitement. Ce centre de prétraitement devrait permettre de recycler tout ce qui est recyclable et qui reste dans le sac de poubelle des Montréalais (verre, métal, fibre et matière organique, etc.). Ce centre de prétraitement pourrait permettre également de valoriser le déchet ultime, c'est-à-dire celui pour lequel il n'y a aucune possibilité de recyclage.

L'équité territoriale est un principe qui doit être appliqué autant aux centres de prétraitement qu'aux usines de traitement des matières résiduelles organiques. Dans le présent projet, seul un projet pilote pour un centre de prétraitement est prévu sur le site de la carrière Demix dans l'est de l'île. Tel que prévu, ce site accueillera 25 000 tonnes de déchets provenant de partout sur l'île de Montréal. Or, si cette technologie est retenue pour les matières résiduelles de l'ensemble du territoire, par souci d'équité territoriale et de limitation des kilomètres parcourus par les camions de déchets, le CRE-Montréal recommande de prévoir au moins un site dans l'ouest de l'île pour en recevoir une partie.

VOLET 4 – Assurer la participation des citoyens

La réussite du projet de centres de traitement des matières organiques dépend grandement de la bonne participation des citoyens au tri et à la collecte, tant en termes de qualité que de quantité. D'après le CRE-Montréal, les taux de récupération de 53 % des matières recyclables et de 76 % des résidus domestiques dangereux atteints jusqu'ici par l'agglomération de Montréal démontrent que les citoyens sont prêts à faire leur part, dans la mesure où la ville met en place un système efficace de collecte accompagné d'une campagne de communication claire véhiculant un message positif sur comment et pourquoi participer. Un sondage effectué en 2008 démontrait déjà que 83 % des Montréalais étaient en faveur de la collecte à domicile des matières organiques¹.

Pour atteindre l'objectif de valorisation (60 %), Montréal doit fournir aux infrastructures les matières organiques suffisantes et donc assurer la bonne participation des citoyens à la collecte de ces matières. Dans cette optique, le citoyen montréalais, peu importe son lieu de résidence, doit être interpellé par un message commun, visant à stimuler sa participation à la collecte des matières résiduelles organiques.

Concernant plus particulièrement les infrastructures, il sera essentiel d'assurer un bon canal d'information diffusant régulièrement des informations liées à leur fonctionnement, les intrants, les

¹ Sondage omnibus réalisé auprès de 380 Montréalais, entre le 4 septembre et le 1er octobre 2008 par la firme SOM pour le CRE-Montréal. La marge d'erreur est de 5,6 %.

extrants et tous autres renseignements pertinents. Ces informations doivent être diffusées en portant une attention particulière à répondre aux questions des citoyens des quartiers concernés.

En conclusion

Le CRE-Montréal tient à réitérer son appui au projet tout en spécifiant qu'il espère que celui-ci sera réalisé rapidement, car, en attendant, ce sont des ressources qui se perdent et des problématiques environnementales qui persistent. Depuis de nombreuses années, l'organisme soutient que les matières organiques représentent une ressource gaspillée (compost en devenir) qui actuellement contribue à engorger les sites d'enfouissement en y générant des problèmes environnementaux importants (biogaz et lixiviats). La collecte de ces matières à des fins de compostage et de biométhanisation représentera donc un très grand pas vers une gestion durable des matières générées sur le territoire de l'île de Montréal.

Actuellement, seulement 10 % des matières résiduelles organiques générées par les citoyens montréalais sont récupérées, alors que la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a pour objectif de détourner 60 % de celles-ci des sites d'enfouissement d'ici l'année 2015. Or, ces matières constituent actuellement 40 % du sac à ordures, c'est donc dire l'énorme tonnage qu'elles représentent. La mise en place des infrastructures prévues devraient permettre d'atteindre l'objectif de 60 %, dans la mesure où leur implantation se fait assez rapidement.

Il importe aussi de réaliser le projet dans son ensemble et donc de construire les quatre infrastructures prévues avec les capacités de traitement déterminées dans le projet. Sans quoi, advenant qu'une de ces installations manquerait à l'appel, les objectifs de récupération de la matière organique ne pourront être atteints.

La construction et l'exploitation des sites doivent bien sûr minimiser au maximum leurs impacts négatifs, notamment pour maintenir la qualité des milieux de vie concernés.

Au-delà de la construction des infrastructures, le succès de toute cette opération passera par la participation citoyenne, que cela soit au niveau tant des quantités collectées que de la qualité des matières et donc de la non-contamination des matières organiques. L'agglomération devra donc très rapidement enclencher une campagne de communication pour informer, sensibiliser et finalement mobiliser la population, autour de ce projet qui en est un foncièrement de développement durable.